



**KPMG Entreprises
Estuaire**
70 rue Charles Laffitte
B.P. 1124
76063 Le Havre Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 74 76 00
Télécopie : +33 (0)2 32 74 76 01
Site internet : www.kpmg.fr

Gueudry S.A.R.L.

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société Gueudry S.A.R.L. en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2009
Gueudry S.A.R.L.
Boulevard Industriel - 76580 Le Trait
Ce rapport contient 3 pages



**KPMG Entreprises
Estuaire**
70 rue Charles Laffitte
B.P. 1124
76063 Le Havre Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 74 76 00
Télécopie : +33 (0)2 32 74 76 01
Site internet : www.kpmg.fr

Gueudry S.A.R.L.

Siège social : Boulevard Industriel - 76580 Le Trait
Capital social : € 132 440

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société Gueudry S.A.R.L. en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Gueudry S.A.R.L., et en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à :

- a) Contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

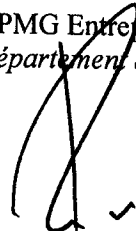
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Le Havre, le lundi 25 mai 2009

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Thomas Fécamp
Associé